

Brake Fluid DOT 4



1- Identification de la préparation et de la société

Identification de la préparation

Brake Fluid DOT 4

Application

Fluide de frein

Pour tout conseil d'utilisation, consulter la fiche technique ou le représentant nv **OCTA** sa

Identification de la société

nv **OCTA** sa

Schaarbeeklei 600 • B-1800 Vilvoorde

Tel. 02/255 21 03 • www.octaplus.be

Numéro de téléphone pour les urgences

Centre Anti-poisons : 070/24.52.45

2- Composition et informations sur les composants

Ethers de polyalkylèneglycol / glycols

Nom chimique	N° CAS	%	EINECS / ELINCS.	Classification
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), α-butyl-ω-hydroxy-	9004-77-7	10-20	500-012-0	Xi; R36
Diéthylène glycol; 2,2'-oxydiéthanol	111-46-6	5-10	203-872-2	Xn; R22
2-(2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	1 – 5	203-961-6	Xi; R36
Diisopropanolamine	110-97-4	1 – 5	203-820-9	Xi; R36

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3- Identification des dangers

La préparation n'est pas classée dangereuse selon la directive 1999/45/CE modifiée et adaptée.

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

4- Mesures de premiers secours

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau.

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation

En cas d'inhalation, déplacer la victime hors de la zone contaminée.

Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion

NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appelez un médecin immédiatement.

Notes au physicien

En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables

En cas d'incendie, utiliser de la mousse, un produit chimique sec ou un extincteur/spray à neige carbonique

Non utilisables

NE PAS utiliser de jet d'eau.

Produits de décomposition dangereux

Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO₂)

Risques d'incendie/d'explosion inhabituels

Aucune.

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie

Non identifié.

6- Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions pour l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Protection individuelle lors d'un grand déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des emanations suivant la même direction du vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7- Manipulation et stockage

Manipulation

Laver abondamment après manipulation.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

Non utilisables

Exposition prolongée à des températures élevées.

8- Contrôle de l'exposition / protection personnelle

Nom des composants

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Limites d'exposition professionnelle - Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2007).

Valeur de courte durée: 101.2 mg/m³ 15 minute(s).

Valeur de courte durée: 15 ppm 15 minute(s).

Valeur limite: 67.5 mg/m³ 8 heure(s).

Valeur limite: 10 ppm 8 heure(s).

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition Professionnelle

Prévoir une ventilation renforcée ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégré afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Un équipement de protection respiratoire n'est généralement pas indispensable en présence d'une ventilation aspirante naturelle ou locale adaptée qui contrôle l'exposition.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

L'équipement de protection respiratoire doit être contrôlé afin de s'assurer qu'il s'adapte correctement à chaque fois qu'il est porté.

Les appareils respiratoires filtrants, également appelés appareils respiratoires purifiants, ne conviendront pas dans des environnements pauvres en oxygène (à savoir, faible concentration d'oxygène) et ne seraient pas jugés appropriés en présence de concentrations de produits chimiques en suspension présentant un risque significatif.

Dans ces cas, il sera nécessaire de se munir d'un appareil à respiration d'air pur.

A condition qu'un appareil respiratoire filtrant/purifiant soit approprié, il est possible d'utiliser un filtre pour les particules de brouillard ou de vapeur. Utiliser un filtre de type P ou d'une norme comparable.

Un filtre combiné pour les particules et les gaz et vapeurs

organiques (point d'ébullition > 65 °C) peut s'avérer nécessaire en présence de vapeur ou d'une odeur anormale résultant de la température élevée du produit. Utiliser un filtre de type AP ou d'une norme comparable.

Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété.

Recommandé : Gants de butyle. Gants en néoprène.

Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques.

Examiner et remplacer régulièrement les gants. La fréquence de remplacement dépend des conditions d'utilisation.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Peau et corps

L'utilisation de vêtements de protection répond aux bonnes pratiques industrielles.

Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton protégeront uniquement contre la contamination superficielle légère qui n'atteindra pas la peau. Les bleus de travail doivent être lavés régulièrement.

Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), il est alors nécessaire d'utiliser des tabliers résistants aux agents chimiques et/ou des combinaisons et des bottes protectrices contre les agents chimiques et imperméables.

9- Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect

Couleur : Ambre.
État physique : Liquide.
Odeur : Douce.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair Creuset ouvert: >130°C (>266°F) [Cleveland.]
Pression de vapeur <0.133 kPa (<1 mm Hg) à 20°C
Viscosité Cinématique: 16 mm²/s (16 cSt) à 20°C
pH 7.5 à 9
Point de fusion / Plage >260°C (>500°F)
Point d'ébullition / Plage <-70°C (<-94°F)
Masse volumique 1065 kg/m³ (1.065 g/cm³) à 20°C
Solubilité Soluble dans l'eau.

10- Stabilité et réactivité

Stabilité

Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.

Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

Matières à éviter

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes.

Produits de décomposition dangereux

Les produits de combustion peuvent être les suivants :

oxydes de carbone oxydes d'azote

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11- Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

En cas de contact oculaire accidentel, le produit ne devrait causer, au plus, qu'une sensation de brûlure et une rougeur temporaires. Probablement sans danger en cas de contact bref ou occasionnel avec la peau. Toutefois, une exposition prolongée ou fréquente peut éliminer le revêtement lipo-acide de l'épiderme et entraîner une dermatite. Produit non classé pour la sensibilisation.

Basé sur les données disponibles pour ces matériaux ou matériaux connexes.

Probablement non dangereux en cas d'ingestion accidentelle de faibles quantités, bien que l'ingestion de quantités plus importantes puisse entraîner des nausées ou des diarrhées.

Dans des conditions normales de température, ce produit ne présente pas de risques d'inhalation, en raison de sa faible volatilité. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.

Toxicité chronique

Effets chroniques

Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets et symptômes

Yeux	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Peau	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Inhalation	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.
Ingestion	Aucun risque considérable pour la santé n'a été identifié.

12- Informations écologiques

Persistance/dégradabilité

intrinsèquement biodégradable

Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

Potentiel bioaccumulatif

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

Risques pour l'environnement

Non classé comme dangereux.

Autres renseignements écologiques

Soluble dans l'eau en toutes proportions.

13- Considérations relatives à l'élimination

Considérations relatives à l'élimination / Information sur les déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Produit non utilisé - Catalogue Européen des Déchets

13 02 06* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

14- Informations relatives au transport

Classé non dangereux pour le transport (ADR/RID, ONU, OACI/IATA, OMI/IMDG).

15- Informations réglementaires

La classification et l'étiquetage ont été réalisés selon les directives européennes 1999/45/CE et 67/548/CEE modifiées et adaptées.

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

Phrases de risque

Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Phrases d'avertissement supplémentaire

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Autres réglementations

Inventaires

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.

Inventaire du Canada: Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire d'Europe: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon (ENCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI): Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16- Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R36 - Irritant pour les yeux

Avis au lecteur

Cette fiche et les informations en matière de santé, sécurité et environnement qu'elle contient sont les meilleures en notre possession à la date ci-dessous.

Nous avons vérifié toutes les informations qu'elle contient lorsque celles-ci émanent de sources extérieures à nv **OCTA** sa.

Toutefois aucune garantie, expresse ou implicite, ne peut être apportée sur l'exactitude et l'étendue des données et informations contenues dans cette fiche. Les précautions en matière de santé et sécurité et les conseils environnementaux mentionnés dans cette fiche peuvent ne pas s'appliquer à tous les individus et/ou situations.

Les informations contenues dans ces fiches ne sauraient décharger l'utilisateur d'évaluer les risques liés à l'utilisation qu'il fait du produit et de s'assurer du respect de toute la réglementation qui s'y applique. Aucune déclaration faite dans cette fiche ne pourra être considérée comme une permission, recommandation ou autorisation, donnée ou implicite, d'utilisation de brevets.

nv **OCTA** sa ne pourra être tenu responsable des préjudices ou dommages subis résultant :

- d'une utilisation anormale du produit
- de tout manquement aux recommandations contenues dans ces fiches
- des risques inhérents à la nature du produit.

Dernière mise à jour : 13/06/2012